

1994
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 25 Allée Nicolas Copernic, 26500 BOURG LES VALENCE
885 232 603 RCS ROMANS SUR ISERE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 28 juillet,
A 8 heures,

Monsieur Jean-Loïck LUDEL, demeurant 269 Avenue Victor Hugo Bâtiment A, 26000 VALENCE,

Associé Unique de la société 1994 et Président

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 19 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Jean-Loïck LUDEL, Associé Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 juillet. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 7 mois et sera clos le 31 juillet 2025.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 19 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 19 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le premier août et finit le 31 juillet ».

Le second paragraphe est supprimé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Les présentes sont signées en la forme électronique à la date figurant en tête des présentes.

L'Associé Unique
Jean-Loïck LUDEL
28/07/2025

Signé par :

8BD6B2EB99FA450...